

Envoyé en préfecture le 13/04/2024

Reçu en préfecture le 13/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 074-217400704-20240409-D2



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2024 - 40

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	22
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 02 avril 2024

**OBJET : CRÉATION ET
SUPPRESSION DE POSTE SUITE A
AVANCEMENT DE GRADE**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-quatre, le neuf
avril le conseil municipal de la commune
de Chens sur Léman dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la
mairie, sous la présidence de Madame
Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.
ARNOUX. R. FICHARD B. STUBERT B.
CHANTELOT C. PLEynet J.P.
DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON
F. DIANA C. RACINE FREIXENET M.
QUERNEC-GARIN C. MATTERA A.
CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : de PROYART 3pouvoir à
MORIAUD P. » CORNU C. « pouvoir à
CHEVRON F. » CHANTELOT L. « pouvoir
à TRONCHON J. »**

ABSENT : GEROUDET A.

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique territoriale, notamment son article L 313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 23 mai 2024,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par
l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement
public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu que dans le cadre de la promotion sociale 2024, un agent remplit les
conditions à un avancement de grade correspondant au poste occupé, il convient de
supprimer et créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-
dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.



Madame le Maire propose au conseil municipal la suppression de poste à décider en vue de la création d'un nouveau poste déterminé par le motif ci-dessous :

Ancien poste	Date de suppression	Nouveau poste	Date de création	Motif
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique territorial à temps complet	01/05/2024	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet	01/05/2024	Avancement de grade

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la suppression et création de postes ci-dessus proposées ;

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois en conséquence ;

DÉCIDE d'inscrire les crédits au budget de l'exercice ;

CHARGE Madame le maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à partir du 1^{er} juin 2024 ;

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Brigitte STUBERT

Le maire
Pascale MORIAUD

